

Le point sur la « revalorisation »

Plusieurs *scenarii* ont été présentés, censés apporter une amélioration de la rémunération des professeurs, CPE et Psy-ÉN par l'attribution d'une prime d'attractivité dont les montants varieraient en fonction du nombre de personnels concernés, montants caractérisés par leur grande faiblesse. Les personnels en fin de carrière sont exclus.

N'est envisagée que l'attribution d'une prime dont le ministère assure qu'elle concernera tous les personnels, enseignants, CPE et Psy-EN. Pourtant, le principe même d'une prime est de ne concerner qu'une partie des personnels d'un corps.

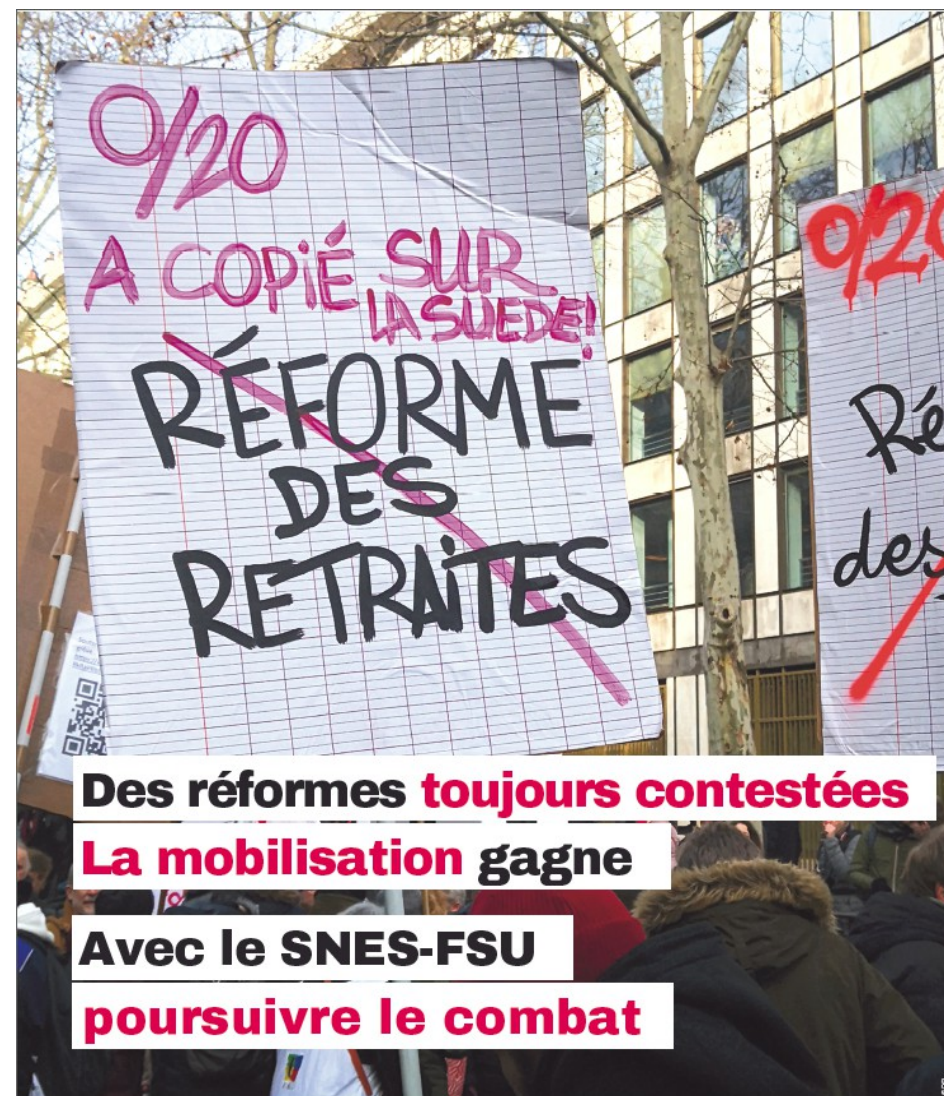
Dans deux des *scenarii*, l'application de la prime crée une inversion de carrière pour les professeurs certifiés et assimilés, c'est-à-dire conduit à ce qu'un personnel voit sa rémunération **diminuer** lors d'un changement d'échelon. C'est le cas du 1er scénario entre les échelons 4 et 5 et du scénario 3 entre les échelons 3 et 4 !!

D'autre part toutes les études montrent que l'octroi de primes pénalise principalement les femmes.

Pour le SNES-FSU, si, comme le prétend le ministère, la revalorisation doit concerner tous les personnels alors elle doit être de nature indiciaire.



Le SNES, pour agir ensemble



Manifestation intersyndicale
Jeudi 20 février à Besançon
14h devant la sécurité sociale